



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2023_047_PM

Objet : Déménagement – 54 rue Fernand Pauriol le 27 mai 2023

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que R417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par Madame **CHIFFOLETTI**, sollicitant l'autorisation de stationner un camion de déménagement de 23m3 et un véhicule sur 2 places situées en zone bleue dans la rue Fernand Pauriol à MALLEMORT pour effectuer son déménagement le :

Samedi 27 mai 2023 de 9h à 17h

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement du déménagement.

ARRETE :

Article 1 : Madame **CHIFFOLETTI** est autorisée à stationner un camion de déménagement de 23m3 et un véhicule rue Fernand Pauriol à MALLEMORT, dans le but d'organiser le transport de son mobilier **le samedi 27 mai 2023 de 9h à 17h.**

Article 2 : A cette occasion 2 places de stationnement en zone bleue en face de son domicile 54 rue Fernand Pauriol lui seront réservées.

Article 3 : La signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera tenu responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Mme **CHIFFOLETTI**

Fait à Mallemort, le 02/05/2023

**Maire de Mallemort
Hélène GENTE**

